

## **RAPPORT FINAL**

# RÉHABILITATION D'UNE SABLIÈRE EN QUARTIER RÉSIDENTIEL : PLAN D'ACTION EN AMÉNAGEMENT DURABLE

LOT 4 859 247 844, route Missisquoi, Bolton-Est (Québec) JoE 1Go

### Préparé par :

La Municipalité de Bolton-Est

Présenté à la :

Fédération Canadienne des Municipalités (FCM)

Date : 10 août 2021



#### **ÉQUIPE DE TRAVAIL**

#### Chargée de projet

Fabienne Déturche, M. Sc, M. Env., Directrice générale adjointe et chargée de projet

#### Rédaction, recherche

Fabienne Déturche, M. Sc, M. Env., Directrice générale adjointe et chargée de projet Mélisa Camiré, DMA, Directrice générale

Valérie Lachaire, B. Sc., Urbaniste

Martin St-Jacques, agronome, Inspecteur de la voirie et des infrastructures Amélie Marcotte-Losier, Agente de développement communautaire et communications

## Mise en page

Noémie Julius, secrétaire-trésorière adjointe

#### Cartographie

Fabienne Déturche

#### Infographie 3 D

Élise Lacroix

#### Photographie

Gilles Gagnon

## **TABLE DES MATIÈRES**

ÉQUIPE D	E TRAVAIL		I
LISTES DE	S ACRONYME	S ET SIGLES	1
RÔLE DU	PLAN D'ACTIO	ON EN AMÉNAGEMENT DURABLE DU LOT 4 859 247	3
VISION N	IUNICIPALE ET	MISE EN OEUVRE	4
MANDAT			5
PI AN DU	RAPPORT		7
		TE	
1.1.		OGRAPHIQUE DE BOLTON-EST N DU LOT 4 859 247	
1.2. 1.3.			
1.3. 1.4.		U LOTDU MILIEU BIOPHYSIQUE	
	-	du lot nmunautés végétales terrestres	
		nmunautés végétales humides	
		drologie	
	•	ine et habitat faunique	
:	1.4.1.5. Esp	èces exotiques envahissantes (EEE)	16
		èces à statut	
		entaire de la tortue des bois	
		turbation du milieu	
		nclusion	
1.4.		ohie	
1.4. 1.4.		terraines	
		ité hydrogéologique des Appalaches internes	
-		drogéologie du lot étudié	
1.5.		DU MILIEU ANTHROPIQUE	
2. DIA	GNOSTIC		36
2.1.		DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES	
2.2.		FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS, MENACES	
2.3.		AU DÉVELOPPEMENT	
2.3		de milieux humides créés par les activités de la sablière	
2.3.		ohie du lot	
2.3.		écologique élevée	
2.3	.4. Limite à l	la densification	48
3. PRO	OCESSUS DE CO	DNSULTATION ET RÉSULTATS	49
3.1.	Consultatio	N DU CONSEIL MUNICIPAL	49
3.1.		tion du 24 septembre 2020	
3.1.		tion du 15 mars 2021	
3.2.		N DE LA POPULATION	
3.2.		naire en ligne	
3.2.	2. Webinair	re : Journée citoyenne	54
4. OU	TIL D'AIDE À L	A DÉCISION	56
4.1.	Thématique	DE GOUVERNANCE	56

2	1.2.	THÉMATIQUE SOCIALE	
4	1.3.	THÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE	57
2	1.4.	THÉMATIQUE ÉCONOMIQUE	58
5.	ÉLAB	ORATION DU PLAN DIRECTEUR ET RECOMMANDATIONS	59
5	5.1.	SCÉNARIO PROPOSÉ	60
	5.1.1.		
	5.1.2.		
5	5.2.	PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE APPLICABLES AU PROJET ET RECOMMANDATIONS	
	5.2.1.	Freiner l'étalement urbain par l'intensification et le réaménagement urbains	70
	5.2.2.	Réduire les répercussions sur l'environnement et maximiser les avantages socio-	
	écono	omiques grâce à la conception et à la modernisation des quartiers et des sites	71
	5.2.3.	Améliorer la durabilité et la qualité de vie grâce à la conception des rues et des lieux publ	lics 72
	5.2.4.	Rendre le logement plus abordable et les collectivités plus équitables	76
	5.2.5.	Améliorer les infrastructures vertes et mettre en valeur le rôle des éléments semi-naturel.	S
	au se	in des collectivités et à proximité de celles-ci	77
	5.2.6.	Adapter les collectivités aux changements climatiques	79
	5.2.7.	Utiliser des outils axés sur le marché pour encourager l'aménagement durable du	
	territe	pire	80
	5.2.8.	Améliorer la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire grâce à une	
	straté	égie axée sur des données probantes	82
	5.2.9.		
	munic	cipale	83
6.	MISE	EN ŒUVRE	85
e	5.1.	LES AMÉNAGEMENTS EN COURS DE RÉALISATION : LE SENTIER	85
6	5.2.	AIDES FINANCIÈRES POTENTIELLES	87
	6.2.1.	Programme Habitation durable Victoriaville	87
	6.2.2.	Crédit de taxes	87
	6.2.3.	Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD)	88
	6.2.4.	Fonds municipal vert : logement abordable durable (LAD)	88
	6.2.5.	Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestie	on
	durak	ole des eaux de pluie à la source (PGDEP)	88
	6.2.6.	Programmes de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)	89
	6.2.7.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	écoér	pergétiques	90
	6.2.8.	Remboursement pour une borne de recharge électrique	90
COI	NCLUSIC		91
RÉF	ÉRENCE	S	93
ΔΝΙ	VEXES		95

## **TABLE DES CARTES**

Carte 1 : MRC de Memphrémagog9
Carte 2 : Situation du lot 4 859 24712
Carte 3 : Zonage du lot 4 859 247
Carte 4 : Situation du lot dans le périmètre urbain
Carte 5 : Composantes du milieu naturel
Carte 6 : Zone d'étude – Recherche des sites de pontes19
Carte 7 : Topographie du site - courbes de niveau au 5 m
Carte 8 : Topographie du site - courbes de niveau au 5 m
Carte 9 : Topographie du site - courbes de niveau au 1 m
Carte 10 : Pentes du lot 4 859 24724
Carte 11 : Points de vue
Carte 12 : Drainage du lot 4 859 24727
Carte 13 : Bassin versant de la rivière Missisquoi Nord
Carte 14 : Condition de confinement de la nappe phréatique30
Carte 15 : Vulnérabilité de la nappe (indice DRASTIC)31
Carte 16 : Géologie du socle rocheux et localisation du puits BE/PE 1-2034
Carte 17 : Superficie des milieux humides et hydriques (en mètre carré)43
Carte 18 : Contraintes écologiques : milieux humides et hydriques, espèces menacées et vulnérables
Carte 19 : Projet en cours : Aménagement d'un sentier86
86

## **TABLE DES FIGURES**

Figure 1 : Formule pour le calcul de la contribution financière	44
Figure 2 : Diapositive relative à la participation du Fonds municipal vert pour l'éla du plan d'action en aménagement durable	
Figure 3 : Triangle de visibilité	62
Figure 4 : Plan d'implantation recommandé	65
Figure 5 : Reconstruction d'après le plan recommandé	66
Figure 6 : Coupe d'une rue	75

## **TABLE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : Nombre de permis émis	. 37
Graphique 2 : Réponses à la question 5 Graphique 3 : Réponses à la question 6	. 51
Graphique 4 : Réponses à la question 10	. 52
Graphique 5 : Réponses aux questions 11 et 12	. 52
Graphique 6 : Réponses à la question 18	. 53
Graphique 7 : Réponses à la question 19	.54
Graphique 8 : Performance des dimensions du développement durable	.68
Graphique 9 : Performance de la dimension de la gouvernance	.68
Graphique 10 : Performance de la dimension environnementale	.69
Graphique 11 : Performance de la dimension économique	.69
Graphique 12 : Troubles chez les enfants handicapés	. 75

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Revenu des ménages	36
Tableau 2 : Âge de la population	37
Tableau 3 : Analyse FFOM	39

## **TABLE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Courriel de Madame Lahaie	95
Annexe 2 : Feuillet envoyé porte-à-porte	96
Annexe 3 : Sondage envoyé à la population	97
Annexe 4 : Outil de développement durable	106
Annexe 5 : Planche photos (crédit photos : Gille Gagnon)	107

#### LISTES DES ACRONYMES ET SIGLES

CCAD Comité consultatif d'aménagement durable

CDPNQ Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

DJMA Débit journalier moyen annuel EEE Espèce exotique envahissante

FFOM Force, faiblesse, opportunité, menace

FFQ Fondation de la Faune Québec

FMV Fonds municipal vert

GES Gaz à effet de serre

HAC Hydrocarbure aliphatique chloré

HAM Hydrocarbure aromatique monocyclique

HAP Hydrocarbure aromatique polycycliques

HP Hydrocarbure pétrolier

LAD Logement abordable durable

LCMVF Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

LEMV Loi sur les espèces menacées et vulnérables

LEP Loi sur les espèces en péril

LIDAR Laser detection and ranging

LQE Loi sur la qualité de l'environnement

MAMH Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation

MAMROT Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire

MELCC Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques

MFFP Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MHH Milieu humide et hydrique

MRC Municipalité régionale de comté

MTQ Ministère des Transports du Québec

PACES Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines

PGDEP Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de

gestion durable des eaux de pluie à la source

PMVD Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables

PPU Programme particulier d'urbanisme

RAP Régime d'accession à la propriété

SAD Schéma d'aménagement et de développement

SCHL Société canadienne d'hypothèque et de logement

VTT Véhicules tout terrain

#### RÔLE DU PLAN D'ACTION EN AMÉNAGEMENT DURABLE DU LOT 4 859 247

Le lot 4859247, dont une partie est en périmètre urbain, est une ancienne sablière expoloitée aux fins de l'extraction de sable. La municipalité en a fait l'acquisition en 2018.

Ce rapport vise à synthétiser des données connues, analyser le contexte et faire ressortir différents points saillants pour alimenter une réflexion relative à l'aménagement résidentiel de ce lot dans une perspective de développement durable.

Le conseil municipal de Bolton-Est a mandaté son équipe administrative pour la réalisation de ce rapport, laquelle a fait réaliser certaines études spécifiques permettant entre autres de mieux cerner les enjeux et d'éclairer certains aspects visant une meilleure prise de décision.

Ce rapport permet de mettre en valeur les éléments d'un développement qui s'inscrire dans un modèle de développement durable. Il se veut être un outil de référence qui traduira les intentions de la municipalité auprès des promoteurs.

Ce rapport est réalisé avec le concours du Fond Municipal Vert, un fonds administré par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités.

10 décembre 2019 : Dépôt d'une demande au Fonds municipal vert pour

l'élaboration d'un plan d'action d'aménagement durable

27 février 2020 : Confirmation que le projet répond aux politiques

gouvernementales de la part du gouvernement provincial

24 juin 2020 : Approbation de la demande de financement par la

Fédération canadienne des municipalités (FMV 16781)

La Municipalité remercie le Fonds municipal vert pour le versement de cette aide financière.

#### VISION MUNICIPALE ET MISE EN OEUVRE

L'acquisition du lot 4 859 247 par la municipalité en août 2018 avait pour visée l'aménagement d'un développement résidentiel dans lequel les principes de développement durable seraient exceptionnellement bien intégrés. Le conseil municipal pose ici un acte fort en intégrant le lot dans son périmètre urbain et en favorisant la réhabilitation d'un ancien site industriel en quartier résidentiel. Il démontre sa volonté de limiter l'étalement du bâti sur le territoire et favoriser le développement sans empiéter dans la zone agricole ou dans un milieu naturel.

Plusieurs démarches, politiques ou règlements ont préalablement abondé en ce sens :

- 1- Politique de développement durable adoptée en octobre 2009 par la municipalité (résolution 09-10-247). Cette politique est actuellement en cours de révision;
- 2- Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'interdiction de réalisation de rue adopté le 6 février 2017. Ce règlement vise à interrompre la construction de nouvelles rues sur l'ensemble du territoire afin d'entamer une réflexion pour limiter l'étalement du bâti sur le territoire. En effet, les développements situés à flanc de montagnes ou au bord de l'eau sont nombreux et le conseil municipal souhaite mettre l'accent sur la densification du noyau villageois. Il vote alors l'interdiction de construire de nouvelles rues en attendant de réviser le plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme afférents. Cette révision, en cours actuellement, permettra de définir les secteurs plus propices au développement et de revoir l'ensemble de la règlementation. La réhabilitation de la sablière en quartier résidentiel s'inscrit donc dans les objectifs de ce moratoire, à savoir, favoriser la densification près des axes de circulation et limiter la fragmentation et la destruction du milieu naturel. (RCI codifié 2018-08);
- 3- Mise en place d'un comité citoyens en vue de la révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme (Résolution 2017-05-2732 Mai 2017);
- 4- Politique de la famille et des aînés adoptée en octobre 2018 (résolution 2018-10-3341);
- 5- Plan stratégique de développement 2019-2024 adopté en février 2019 (résolution 2019-02-3460).

Les consultations liées à la Politique de la famille et des aînés et le travail du CCAD ont montré que les valeurs de la population tendent vers la préservation de l'environnement, le développement responsable et la volonté de mettre en œuvre une dynamique communautaire et économique ; la dynamique économique reposerait essentiellement sur des services et des commerces de proximité.

Le plan stratégique de développement 2019-2024 définit trois axes d'un plan d'action :

- 1- Vitaliser la communauté;
- 2- Développer en harmonie, naturellement;
- 3- Protéger et préserver.

#### MANDAT

Le conseil municipal a mandaté l'équipe administrative pour la réalisation du plan d'aménagement durable du lot.

Certaines études ont été réalisées par des entreprises compte tenu de certains éléments spécifiques devant être étudiés et deux groupes d'étudiants de l'université de Sherbrooke ont été mis à contribution dans le cadre de leur cours :

FNX Innov: Évaluation environnementale Phase I (novembre

2018)

FNX Innov: Évaluation environnementale Phase II (septembre

2019)

FNX Innov : Étude écologique (novembre 2019)

FNX Innov: Recherche de site de ponte de tortue des bois dans

la sablière de Bolton Centre (novembre 2020)

St-Gorges structures et civil : Étude d'avant-projet : raccordement à la route 245—

Étude de drainage (25 juin 2020)

LNA Avis hydrogéologique – Développement résidentiel

- Lot 4 859 247 à Bolton-Est (mars 2021)

Maîtrise en environnement, Université de Sherbrooke :

Rapport de projet universitaire « Outil d'aide à la décision » (24 avril 2020)

Baccalauréat en gestion socialement responsable, Université de Sherbrooke :

Rapport de projet universitaire « Application de certains principes de développement durable » (août 2020)

Les études et les travaux universitaires seront synthétisés dans ce rapport pour éviter de volumineuses annexes.

Les objectifs visés par le travail de réalisation du plan sont les suivants :

- 1- Mener une réflexion sur le potentiel de développement du lot 4 859 247;
- 2- Proposer des scénarios d'aménagement;
- 3- Créer un outil pour l'évaluation de critères de développement durable;
- 4- Mettre en place des consultations publiques;
- 5- Établir des recommandations;
- 6- Vérifier les financements possibles pour la mise en œuvre de ce plan.

Ce travail tente de s'articuler autour d'objectifs environnementalement et socialement responsables, économiquement viables et techniquement réalisables, un défi de taille.

Les cibles retenues et relatives au développement durable sont les suivantes :

- 1- Préservation de l'intégrité écologique du milieu;
- 2- Densification;
- 3- Mixité sociale logement abordable;
- 4- Dynamisme communautaire et inclusivité;
- 5- Mixité d'usages compatibles avec une vie communautaire.

©2021, Municipalité de Bolton-Est. Tous droits réservés.

La préparation du présent plan a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions, exprimés sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.

#### PLAN DU RAPPORT

Ce rapport s'articule autour de six chapitres.

Le premier chapitre se veut descriptif. Il vise à étayer les divers éléments contextuels, soit le contexte historique, géographique, biophysique et anthropique.

Le second chapitre introduit les tendances du marché pour les 25 prochaines années, les forces et les faiblesses de ce projet, ainsi que les diverses contraintes au développement.

Le troisième chapitre présente les résultats des consultations publiques menées auprès de la population de Bolton-Est.

Le quatrième chapitre présente un outil d'aide à la décision, élaboré spécifiquement pour ce projet afin d'évaluer les cibles de développement durable retenu.

Le cinquième chapitre propose des scénarios d'aménagement et établit des recommandations spécifiquement applicables au projet de développement résidentiel sur le lot 4 859 247.

Enfin un sixième chapitre retient certains financements potentiellement disponibles pour la mise en œuvre du projet de développement résidentiel.